

Aides et dispositifs d'accompagnement des PME françaises en Chine

Par **Christian Benoît**, Conseiller Economique à la Mission Economique

Les entreprises françaises peuvent disposer selon leur taille, leur localisation en France et leur secteur d'activités de toute une gamme d'aides et de dispositifs d'accompagnement dans leurs démarches de prospection ou d'implantation en Chine.

➤ Les aides nationales françaises

- En matière de prospection des marchés étrangers, l'assurance-prospection permet de couvrir les PME contre les risques d'échec des prospections à l'étranger;
- En matière d'aides aux investissements, le FASEP-Garantie permet de garantir les investissements des PME à l'étranger;
- En matière de garantie de paiement, l'assurance-crédit couvre les PME contre les risques de l'exportation.

➤ Les aides régionales françaises

A la panoplie des aides nationales peuvent s'ajouter de nombreuses aides et soutiens spécifiques à chacune des régions françaises.

Pour obtenir des renseignements sur ces aides, contacter votre Conseil régional ou votre Direction régionale du commerce extérieur qui vous orientera vers les bons interlocuteurs : <http://www.missioneco.org/drce/>

A titre d'exemple, une PME francilienne qui souhaiterait approcher le marché chinois peut bénéficier des aides suivantes en complément des aides nationales :

- une aide AREX Conseil pour la réalisation d'un plan de stratégie à l'export, d'une d'étude de marché ou d'une recherche de partenaires en Europe;
- une aide AREX Emploi pour le recrutement d'un cadre export;
- une aide AREX Salon pour la participation individuelle à un salon à l'étranger ou à un salon francilien (Midest Le Bourget, Eurosatory, Pollutec);
- une aide Arimex, destinée aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur des marchés à fort potentiel, situés hors Espace Economique Européen (EEE), en y développant une présence commerciale permanente, porteuse d'exportations supplémentaires de biens et services d'origine française. Ce projet doit s'inscrire dans une stratégie de développement international à moyen et long terme.

➤ **Les PME peuvent aussi bénéficier d'aides en Chine**

Des financements d'aide publique au développement et en particulier de la Réserve Pays Emergents et du FASEP-Etudes.

La Chine est éligible aux deux outils de financement mis en place dans le cadre de la politique d'aide publique française au développement des pays émergents :

- la Réserve Pays Emergents (RPE), qui permet de financer des projets, avec des prêts souverains à la Chine.
- le FASEP-Etudes, qui permet de financer des études de faisabilité avec des dons pour le bénéficiaire chinois.

Les règles multilatérales d'utilisation de ces crédits font qu'ils sont utilisés pour l'essentiel dans le cadre de projets d'infrastructures.

➤ **Le VIE en Chine**

La formule du Volontaire International en Entreprise ou V.I.E permet aux entreprises françaises d'envoyer à l'étranger pendant une durée flexible allant de 6 à 24 mois, des jeunes hommes ou femmes français ou ressortissants de l'Espace Economique Européen, diplômés, ou chercheurs d'emploi, âgés de 18 à 28 ans.

Les missions confiées au volontaire peuvent être très diverses : études de marché, prospection commerciale, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, animation d'un réseau de distribution, contrôle de gestion, hôtellerie, mission technique... En tant que stagiaire du gouvernement français, mis à disposition de l'entreprise, le V.I.E est sous la protection de l'Ambassade française dans le pays de la mission et n'a pas de lien contractuel avec l'entreprise bénéficiant de ses services.

➤ **Les aides sectorielles**

Dans un cadre à la fois régional et sectoriel, les autorités ont défini des secteurs d'activités prioritaires sous forme de programmes d'actions régionales pour le développement à l'international (PARDI).

Dans le prolongement des Chartes Nationales et Régionales de l'Exportation créées en 1985, ont été lancés le 22 février 2000, par Monsieur François Huwart, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, les Ateliers Techniques Régionaux du Commerce Extérieur (ATR-CE). Il leur est assigné un double objectif : identifier dans un premier temps des priorités sectorielles et établir dans un second temps par secteur, des PARDI. Chaque secteur prioritaire fait l'objet d'un programme spécifique. Cet exercice vise à la fois à rapprocher l'offre de la demande mondiale, à renforcer les secteurs clés en région, et à mieux structurer le commerce extérieur autour de ces secteurs. Tout cela en tenant compte des compétences antérieurement développées par les opérateurs locaux, et relatives à certains marchés extérieurs. L'enjeu de cette dynamique consiste à améliorer la coordination de la politique régionale du commerce extérieur, dans le cadre de la Conférence Régionale de l'Exportation (COREX). Elle est destinée aux petites et moyennes entreprises régionales d'envergure mondiale (EREM) et à celles qui ont peu ou pas d'expérience à l'international (primo-exportateurs).

A ces aides peuvent s'ajouter de nombreux dispositifs spécifiques à une profession ou un secteur en difficulté qui sont souvent très bien connus de nos entreprises dans le cadre de leur relation quotidienne avec leur organisation professionnelle.

Enfin, pour compléter ce large panorama des aides et dispositifs de soutien, il convient de ne pas oublier les programmes européens particulièrement actifs sur la Chine et qui offrent des possibilités de promotion aux entreprises européennes via des manifestations collectives de partenariat comme le prochain Europartenariat organisé fin

novembre 2006 à Chengdu dans le Sichuan et qui va réunir plus de 600 entreprises européennes et chinoises.

Pour tout renseignement sur les programmes européens, consulter le site de la Cellule entreprises et coopération de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne :

<http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>

et le site de la délégation de la Commission européenne en Chine :

<http://www.delchn.cec.eu.int/en/index.htm>

➤ **Les mesures nouvelles**

SIDEX - Soutien Individualisé aux Démarches à l'Export pour les PME / TPE - est une aide spécifiquement destinée aux PME et TPE françaises. Souple et très simple d'accès, elle leur permet de finaliser un projet de développement international clairement identifié.

- **Le contrat emploi export**

Institué le 18 janvier 2005 par la loi de cohésion sociale, le contrat emploi export vise à faciliter le recrutement des salariés qualifiés dans le domaine du commerce international au bénéfice essentiellement des PME.

- **Le crédit d'impôt export**

Un crédit d'impôt export a été voté dans la loi de finances de 2005 pour les PME (moins de 250 salariés) qui engagent des prospections commerciales en dehors de l'Espace Economique Européen quand elles sont accompagnées d'une création d'emploi dédié à l'export, et ce, quel que soit le statut de cet emploi (y compris un VIE).

Source : Mission Economique de Pékin